

REUNION DU 21 mars 2016

L'an deux mil seize, le 21 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire.

Présents :

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Florence SOYER, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Marie-Thérèse JEANNE, Monsieur Patrice LEVIEUX, Madame Marina BIN, Madame Françoise BROUSSEAU, Monsieur Jérôme SOYER, Monsieur Michel HUBERT.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Christophe TERNOIS,
Madame Virginie REGNAULT,
Monsieur Alain LIARD ayant donné pouvoir à Monsieur Michel HUBERT,
Madame Jacqueline RENAULT

Madame Marina BIN a été élue secrétaire

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 22 février 2016.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 22 février 2016 est signée par les membres présents.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **1/ Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2016**
- **2/ Demande de subvention pour 2016 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local**

Point ajouté n° 1 : vote des subventions aux associations pour l'exercice 2016

Délibération n° 2016/10 : Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle l'objet :

Comme chaque année, de nombreuses associations ou écoles sollicitent la commune pour recevoir des subventions

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2016 en euro
ADMR	1 000,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	370,00
Amicale des Secouristes	50,00
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	90,00
Anciens Mineurs	100,00
ASSN	1 500,00
Broderie Plaisir	100,00
Comité d'animation Saint-Rémy	250,00
Espace Loisirs	250,00
Espace Parents	100,00
Gym détente	250,00
Judo Saint Rémy-sur-Orne	400,00
Kick Boxing Club	250,00
Loisirs et Amitié	250,00
Médaillés Militaires	30,00
OMAC Thury-Harcourt	150,00
Prévention routière	100,00
Récré des Cartables	250,00
Roller Donnay	100,00
Société de Pêche de la Suisse Normande	150,00
STEP Forme	250,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus, sous réserve de la présentation du bilan financier et du bilan d'activité pour l'exercice 2015.

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2016.

1/ Vote des budgets 2016, approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015 pour la commune, la zone artisanale, l'assainissement, le musée et affectation du résultat,

Délibération n° 2016/11 : Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015 : budget de la commune – Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget de la commune.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Rémy, au vu du compte administratif 2015 de la commune, adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	+ 488 914,29 €
Total des recettes de fonctionnement :	+ 620 149,31 €
Total des dépenses d'investissement :	+ 148 795,97 €
Total des recettes d'investissement :	+ 92 934,53 €

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	+ 79 817,18 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	+ 3 498,52 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 131 235,02 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 55 861,44 €

Compte tenu qu'il n'y a pas de reste à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 55 861,44 € au compte 1068. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

Délibération n° 2016/12 : Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015 : budget assainissement

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget du service assainissement.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Rémy, au vu du compte administratif 2015 du budget du service assainissement, adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	+ 34 022,36 €
Total des recettes de fonctionnement :	+ 219 608,07 €
Total des dépenses d'investissement :	+ 55 440,84 €
Total des recettes d'investissement :	+ 40 235,00 €

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	+ 12 270,02 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 37 870,84 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 185 585,71 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 15 205,84 €

Compte tenu qu'il n'y a pas de reste à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 15 205,84 € au compte 1068. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

Délibération n° 2016/13 : Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015 : budget du lotissement de la zone artisanale

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget du lotissement de la zone artisanale.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Rémy, au vu du compte administratif 2015 du budget du lotissement de la zone artisanale, adopte les résultats suivants :

Total des dépenses de fonctionnement :	+ 2 347,58 €
Total des recettes de fonctionnement :	+ 59 997,47 €
Total des dépenses d'investissement :	+ 43 012,25 €
Total des recettes d'investissement :	0 €

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	+ 33 903,20 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 39 202,44 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 57 649,89 €
Résultat d'investissement cumulé :	- 43 012,25 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

Délibération n° 2016/14 : Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015 : budget les Fosses d'Enfer

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget les Fosses d'Enfer.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Rémy, au vu du compte administratif 2015 du budget les Fosses d'Enfer, adopte les résultats suivants :

Total des dépenses d'investissement :	+ 11 633,50 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 11 633,50 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

Point ajouté n° 2 : Demande de subvention pour 2016 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local

Délibération n° 2016/15 : Demande de subvention pour 2016 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

Monsieur le Maire expose le projet de réaménagement de l'ancien bâtiment du musée, portant sur la création d'un espace culturel doté d'une bibliothèque, d'espaces d'exposition, d'un lieu pour les associations, d'un espace jeunesse.

Devant ces éléments, des modifications importantes doivent être apportées à l'ancien bâtiment du musée. Le bâti immobilier devra être conforme aux énergies alternatives et s'inscrire dans une politique de développement durable.

Compte tenu du montant de l'investissement, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local sur l'exercice 2016.

Ce dossier sera déposé auprès de la Préfecture.

Le coût du projet s'élève à 326 200 € H. T.

Subvention sollicitée au titre de la DETR 2016 : 130 400 € soit 40 %

Subvention sollicitée au titre de la DSIL 2016 : 57 000 € soit 17 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le projet de réaménagement de l'ancien bâtiment du musée tel que défini ci-dessus et d'inscrire le projet au budget de l'année 2016.

Décide de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local sur l'exercice 2016 auprès de la Préfecture.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2016/16 : Demande de subvention pour 2016 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un bâtiment public sur le site des Fosses d'Enfer dans le cadre du développement économique et de la dynamisation du commerce local.

Ce bâtiment sera doté d'un espace restauration favorisant la promotion des produits du terroir avec possibilité d'accueil de groupe.

Compte tenu du montant de l'investissement, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) sur l'exercice 2016.

Ce dossier sera déposé auprès de la Préfecture.

Le coût du projet s'élève à 318 000 € H. T.

Subvention sollicitée au titre de la DETR 2016 :	127 400 € soit 40 %
Subvention sollicitée au titre de la DSIL 2016 :	127 400 € soit 40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le projet de création d'un bâtiment public sur le site des Fosses d'Enfer dans le cadre du développement économique et de la dynamisation du commerce local.

Décide de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local sur l'exercice 2016 auprès de la Préfecture.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.